

Compte rendu de la réunion hebdomadaire du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce mardi 10 août dans sa formation collégiale sous la présidence de Philippe GOMES, Président du gouvernement. Il a arrêté quatre projets de délibération du congrès et adopté quatre projets de délibération du gouvernement (habilitation à ester en justice) et dix-huit arrêtés.

Délibération du Congrès

Statut des huissiers

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du congrès qui modifie le statut des huissiers de justice et le statut particulier du corps des officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie.

Depuis 1866, les institutions judiciaires bénéficient de l'appui de la gendarmerie nationale pour suppléer l'absence d'huissiers de justice sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie. La gendarmerie nationale ayant exprimé le vœu d'être libéré de cette tâche, le parquet général a engagé avec les instances représentatives de la profession d'huissier, des réflexions qui ont abouti à cette réforme qui vise à fixer une nouvelle répartition des compétences et des missions entre les huissiers, titulaires de charges, et ceux qui les assisteront en qualité d'huissiers auxiliaires, à savoir des fonctionnaires d'Etat et des officiers publics coutumiers. La réforme proposée implique également l'élaboration de textes réglementaires d'application concernant : les tarifs, la répartition géographique des charges d'huissiers et la détermination de leurs ressorts territoriaux de compétence.

Les points clés de la réforme

Les huissiers ont une compétence élargie à l'ensemble du territoire, le gouvernement déterminant par arrêté le périmètre des charges d'huissier titulaire qui continue d'être concentré dans le Grand Nouméa. À noter que la 6e charge d'huissier, vacante depuis 1993, est affectée à la zone VKP.

Les huissiers de justice ont seuls compétence pour rédiger les actes judiciaires et extrajudiciaires ; ils en assurent la signification sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie

- Dans les communes où ils ne sont pas implantés, ils confient les actes à des huissiers auxiliaires
- Les huissiers auxiliaires sont soit des militaires ou des fonctionnaires d'Etat désignés par l'Etat, soit des officiers publics coutumiers désignés par le président du gouvernement..

Signes identitaires

Le gouvernement a adopté deux arrêtés approuvant les contrats de cession à la Nouvelle-Calédonie des droits d'exploitation de l'hymne de la Nouvelle-Calédonie et de la devise de la Nouvelle-Calédonie. Il faut rappeler qu'en octobre 2007, le gouvernement a organisé un concours qui lui a permis de sélectionner plusieurs œuvres. Parmi celles-ci, un hymne, « Soyons unis, devenons frères » et une devise « Terre de Parole Terre de Partage », qui devraient être définitivement retenus par le congrès lors de sa séance du 18 août prochain. ,

Au terme de ces conventions, les auteurs de l'hymne et de la devise s'engagent à céder à la Nouvelle-Calédonie les droits de reproduction et de représentation de leurs œuvres. Cela comprend le droit de reproduction sur tout support, graphique ou non, le droit de traduction, de reprographie et plus généralement de diffusion. Les auteurs conservent toutefois des droits moraux sur leurs œuvres qui obligeront la Nouvelle-Calédonie à obtenir leur accord avant toute modification ou adaptation.

Budget, Fiscalité, finance

Par arrêté, le gouvernement a approuvé le compte financier 2009 de l'institut de formation à l'administration publique (IFAP). Il a été arrêté en recettes à la somme de 539 884 366 FCFP et en dépenses à la somme de 526 078 370 FCFP, ce qui fait apparaître un résultat global excédentaire de 13 805 996 FCFP qui viendra abonder le fonds de roulement dont le montant s'élevait au 31 décembre 2009 à la somme de 284 347 566 FCFP, soit 215 jours de fonctionnement. En 2009, l'IFAP aura géré 8 700 stagiaires pour 183 000 heure-stagiaires dispensées. 150 formateurs seront intervenus au cours de l'année. Le niveau important du fonds de roulement et du solde de trésorerie (plus de 300 millions de FCFP) permettra à l'IFAP de financer d'éventuels projets d'investissement sur fonds propres.

Le gouvernement a également approuvé une seconde décision modificative du budget 2010 de l'Ecole des métiers de la Mer (EMM) visant à ajuster les comptes de l'établissement par un virement de crédit.

Le gouvernement a approuvé un virement de crédits dans le cadre du budget 2010 du Port Autonome.

Le gouvernement a attribué une subvention au centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet. Elle va servir au financement des postes du référent médico-social et du

psychologue intervenant dans les associations du dispositif des Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.). Cette subvention d'un montant total de 5 879 500 F CFP est répartie comme suit :

- 4 144 000 FCFP pour le poste de psychologue
- 1 735 500 FCFP pour le poste de référent médico-social

Le gouvernement a adopté un arrêté autorisant la prise en charge des frais liés à l'organisation de différents événements dans le secteur des relations internationales.

Formation professionnelle

Le gouvernement a adopté un arrêté attribuant trente-quatre bourses territoriales de formation professionnelle continue (BTF). Ces BTF vont permettre à leurs bénéficiaires de suivre un cursus de formation d'études supérieures hors de la Nouvelle-Calédonie (métropole, Australie, Grande-Bretagne).

Par arrêté, le gouvernement a habilité son président à signer une convention de collaboration entre la Nouvelle-Calédonie et l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF). Il s'agit d'une convention de collaboration relative à la rédaction d'actes coutumiers en matière foncière. Elle est passée entre l'ADRAF et les officiers publics coutumiers, représentés par le gouvernement. Elle a pour objectif de définir une nécessaire coopération entre la Nouvelle-Calédonie et l'ADRAF, qui permettra de rendre un service public de qualité aux usagers concernés et de mettre à profit les savoir-faire respectifs des deux partenaires.

Agriculture et écologie

Le gouvernement a autorisé la chasse sur le domaine privé de la Nouvelle-Calédonie. Jusqu'alors, en effet, les chasseurs titulaires d'un permis provincial, chassaient sur ce domaine privé sans autorisation. L'arrêté autorise l'ensemble des titulaires du permis de chasse délivré par les autorités des provinces sud et Nord à pénétrer et à chasser sur le domaine privé de la Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement a également versé une subvention de 7 000 000 FCFP à la province Sud pour son programme de lutte contre les pollutions. Cette subvention permettra la mise en œuvre d'opérations d'élimination de stocks historiques de déchets d'équipements électriques et électroniques, pour 5 000 000 de FCFP, et de destruction de stocks historiques de véhicules hors d'usage au Mont-Dore, pour 2 000 000 de FCFP.

Il faut rappeler que ces opérations sont financées par la taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions. Le produit de cette taxe est versé à un fonds de soutien géré par un comité qui rend un avis sur les actions proposées. Le financement de ces opérations est décidé par arrêté du gouvernement sur proposition du comité de gestion.

Travail et réglementation

Le gouvernement a attribué des dérogations en matière de durée hebdomadaire de travail à des entreprises intervenant sur les grands projets miniers (usine du Nord et Vale), ce qui permet aux salariés d'effectuer des horaires de travail pouvant atteindre une durée maximale de 60 heures par semaine et de 12 heures par jour. C'est le cas pour deux entreprises :

- L'entreprise Excamphy qui intervient pour assurer des travaux sous-marins. Cette dérogation concernerait deux de ses employés affectés comme conducteur de dragages sous-marins
- L'entreprise SAS CIS-NC qui assure l'hébergement et la restauration du site de construction. Cette dérogation concernerait 17 de ses salariés affectés comme responsables cuisine, administratif et financier, hébergement, informatique, qualité et hygiène, responsable des achats, directrice des opérations, directeur de projet.

Travaux et opérations domaniales

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif à l'aménagement du GR-NC1, le sentier de grande randonnée. Ce sentier doit à terme relier Prony à Poya. L'aménagement réalisé actuellement par la province Sud et pour lequel le soutien du gouvernement est sollicité, commence à la tribu de Nassirah à Boulouparis pour rejoindre la tribu de Ouipoint à la Foa. L'arrêté adopté ce matin met à disposition de la province Sud pour une durée de 10 ans des terrains d'assiette de la Nouvelle-Calédonie en vue de l'aménagement du 3^{ème} tronçon du GR-NC1.

Par arrêté, le gouvernement a réglementé de manière temporairement la circulation (limitation à 30 km/h) sur la RT1 aux pétroglyphes à Païta.

Divers

L'installation d'un émissaire marin du site de l'usine du Nord requiert l'emploi d'un remorqueur équipé d'un treuil de remorquage et d'un rouleau arrière. Ce type de bâtiment n'est pas disponible en Nouvelle-Calédonie. Aussi, le gouvernement a répondu favorablement à la demande de dérogation au monopôle de pavillon, faite par la société « Géocéan » pour le remorqueur HAKO 60, battant pavillon de Singapour.

Le gouvernement a émis un avis favorable sur 5 visas de long séjour, 4 titres de séjour, 14 autorisations de travail et 193 autorisations de travail concernant les projets miniers.

Le gouvernement a adopté un arrêté délivrant une autorisation d'exercice d'opérations de prestations de services en gestion immobilière.

Par arrêté, le gouvernement a autorisé l'organisation de trois loteries :

- Pour l'association Vocabulivre afin de financer l'achat de dictionnaires
- Pour l'association des monos pour financer l'aide aux personnes âgées et malades
- Pour l'association calédonienne de soutien aux malades du cancer dont les bénéficiaires sont destinés à financer l'aide aux malades et évacués sanitaires.

Communication

- 4 -

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Tél. : (+687) 24 65 65 - Fax : (+687) 24 66 20

8, route des artifices - BP M2 - 98 849 Nouméa Cedex

www.gouv.nc

Le Président du gouvernement a dressé le bilan de la participation de la Nouvelle-Calédonie au 41^{ème} Forum des Îles du Pacifique.

Le Président du gouvernement a conduit une délégation composée de MM. Jean-Louis d'Anglebermes et Jean-Claude Briault, membres du gouvernement, et de M. Roch Wamytan, 2e Vice-président du Congrès.

Au-delà de sa participation formelle, en qualité de membre associé, cette réunion multilatérale a été une nouvelle fois l'occasion pour la Nouvelle-Calédonie de faire part formellement aux dirigeants de sa volonté d'accroître son implication opérationnelle au sein du Forum et d'accéder, à terme, au statut de membre à part entière du Forum.

Ce Forum s'est réuni dans un contexte très complexe sur le plan des équilibres politiques régionaux, marqué, sur la problématique fidjienne, par une radicalisation du clivage entre d'une part, les micro-états insulaires modérés dans leur positionnement et désireux de contester la suprématie australienne et, d'autre part, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi que certains états polynésiens soucieux de réinstaurer à tout prix la démocratie à Fidji.

En parallèle à l'intervention formelle de la Nouvelle-Calédonie en séance plénière, ce Forum a permis l'organisation de neuf réunions bilatérales.

Pour la première fois, à l'occasion d'une telle réunion internationale, la délégation de la Nouvelle-Calédonie a obtenu de rencontrer les ministres des Affaires étrangères d'Australie et de Nouvelle-Zélande, le Premier Ministre du Vanuatu, de Samoa, de Tonga et des Îles Cook, le Président de Kiribati, le chef de la délégation de Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Secrétaire Général du Forum et la délégation des États Fédérés de Micronésie.

La délégation de la Nouvelle-Calédonie a pu ainsi achever l'exercice de la démarche d'explication entreprise auprès d'Etats que Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement, n'avait pu rencontrer (Micronésie, Kiribati), faute de temps, ou dont nous savions qu'ils ne disposaient pas d'une compréhension suffisante de notre projet (Samoa).

Lors des entretiens bilatéraux, il est apparu que les partenaires de la zone comprenaient la démarche de la Nouvelle-Calédonie, qu'ils reconnaissaient fondamentalement l'importance et le bien-fondé de l'intégration pleine et entière de la Nouvelle-Calédonie dans la région Pacifique. Ils ont rappelé qu'il était absolument indispensable d'obtenir un consensus entre les dirigeants du Forum pour que cette démarche puisse aboutir. Ils ont également rappelé que pour obtenir cette unanimité, l'ensemble des conditions fixées par le Forum pour accéder à ce statut devait être respecté.

Dans le communiqué final du Forum, les dirigeants *« ont noté, tout en se félicitant, l'intérêt exprimé par le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour son accession, à terme, au statut de membre à part entière du Forum »*. Les dirigeants de l'organisation *« demandent au secrétariat général du Forum d'approfondir, avec la Nouvelle-Calédonie, l'étude des moyens d'étendre et d'enrichir son implication et son rôle au sein du Forum, notamment par la relance d'un dialogue avec le Comité Ministériel du Forum sur la Nouvelle-Calédonie »*.

À l'issue de la publication du communiqué final, la délégation a pu rencontrer le Premier Ministre de Tonga, président en exercice du Comité Ministériel du Forum, qui s'est engagé, à l'issue d'un travail préparatoire avec la Nouvelle-Calédonie, à adresser

un courrier au Président du Forum pour que des recommandations visant à organiser la participation de la Nouvelle-Calédonie en tant que membre à part entière du Forum soient formulées dans le courant du mois d'octobre.

Enfin, lors de la conférence de presse, la Nouvelle-Calédonie a reçu un soutien particulièrement appuyé de la part du Ministre des affaires étrangères australien, Président sortant de l'organisation.

Pour la première fois, depuis sa création en 1971, la Retraite des Dirigeants a été le théâtre d'un débat sur l'accession d'un nouveau territoire au statut de membre à part entière, donnant lieu à l'engagement express des Dirigeants à définir, avec la Nouvelle-Calédonie, la méthodologie nécessaire à cette accession.

Cet événement sans précédent constitue une étape importante dans le processus d'intégration de la Nouvelle-Calédonie au sein de la première organisation régionale politique du Pacifique. C'est un succès diplomatique pour la Nouvelle-Calédonie.

En outre, la réussite finale de ce projet multilatéral devra passer par la diversification de nos relations bilatérales. Jusqu'à ce jour, les relations bilatérales étaient engagées avec les deux puissances économiques de la zone et la République du Vanuatu. Il est nécessaire désormais d'explorer de nouveaux axes de coopération avec d'autres États océaniques en développement (PNG, Tonga, Samoa, Salomon).